

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 08/01/2018

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille dix-huit et le huit janvier à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Stéphane FINANCE, Yannick NEGRO, Marc OURMIERES, Bernard BLATCHE et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : Mme Isabelle PALTOU et M. Christophe FONTANA.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2018_01

OBJET : Recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion CAE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour les besoins de la collectivité, de recruter un agent d'entretien, à raison de 20 heures hebdomadaires, pour une période de 12 mois, du 01/02/2018 au 31/01/2019 et ceci dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion CAE, avec une prise en charge de 70% par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, proposé par ce dernier le 14/12/2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **Approuve** le recrutement d'un agent d'entretien en Contrat Unique d'Insertion CAE de 20 heures hebdomadaires, du 01/02/2018 au 31/01/2019.
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent et de signer la convention, proposée le 14/12/2017, avec le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne ainsi que le contrat de travail de droit privé et rémunéré sur la base du SMIC.
- 3) **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 12/01/2018

Certifie exécutoire le
Et publié le

Le Maire,

Alain REY.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 08/01/2018

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille dix-huit et le huit janvier à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Stéphane FINANCE, Yannick NEGRO, Marc OURMIERES, Bernard BLATCHE et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : Mme Isabelle PALTOU et M. Christophe FONTANA.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2018_02

OBJET : Avis sur le dossier de demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'enquête publique concernant la demande présentée par la société Garonne et Canal Energies, filiale du groupe VALOREM en vue d'exploiter un parc éolien comportant 6 éoliennes dont 3 sur la commune de Finhan, 2 sur la commune de Montech et 1 sur la commune de Montbartier.

Un avis d'enquête a été publié sur la commune de CANALS car une partie de son territoire se trouve à moins de 6 Km de ce projet. L'enquête publique a lieu du 3 janvier au 5 février 2018 inclus.

Il appartient au Conseil Municipal de donner son avis.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **donne un avis FAVORABLE** sur la demande présentée par la société Garonne et Canal Energies, filiale du groupe VALOREM, en vue d'exploiter un parc éolien comportant 6 éoliennes dont 3 sur la commune de Finhan, 2 sur la commune de Montech et 1 sur la commune de Montbartier.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 12/01/2018

Certifié exécutoire le
Et publié le

Le Maire,

Alain REY.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 08/01/2018

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille dix-huit et le huit janvier à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Stéphane FINANCE, Yannick NEGRO, Marc OURMIERES, Bernard BLATCHE et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : Mme Isabelle PALTOU et M. Christophe FONTANA.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2018_03

OBJET : Mise en vente du presbytère et choix du mandataire et du type de mandat

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente le presbytère. Il présente la proposition de l'agence immobilière FLEYS à Grisolles, à savoir :

- Prix de vente : 127 000 € (cent vingt-sept mille euros) : prix net vendeur 120 000 € (cent vingt-sept mille euros) avec une commission de 7 000 € (sept mille euros) à la charge des acquéreurs.
Si l'acquéreur est présenté par la commune, l'agence restituera la moitié de la commission.
Négociation de la commission si le prix net vendeur est inférieur au prix du mandat de vente initial.
- Mandat simple ou exclusif détaillés en annexes jointes.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De mettre en vente** le presbytère au prix de 127 000 € (cent vingt-sept mille euros) : prix net vendeur 120 000 € avec une commission de 7 000 € (sept mille euros) à la charge des acquéreurs.
Si l'acquéreur est présenté par la commune, l'agence restitue la moitié des frais.
Négociation de la commission si le prix net vendeur est inférieur au prix du mandat de vente initial.
- **De mandater**, pour cette vente, l'agence immobilière FLEYS à Grisolles, en mandat exclusif.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 12/01/2018

Certifie exécutoire le
Et publié le

Le Maire,

Alain REY

